

**RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL**

**chargée d'examiner**

**LE PROJET DE BUDGET 2011**

Un constat s'impose : le canton de Vaud est dans une situation financière extraordinairement favorable. L'année 2009 s'est achevée avec un surplus financier de plus de CHF 1 mrd. Le budget 2011 annonce un excédent de CHF 3 mios. On peut d'ores et déjà parier que le budget 2011 est fortement sous-évalué. L'excédent réel sera bien plus important ! Le gouvernement, comme les années précédentes, sous-estime les recettes fiscales pour justifier plus facilement une politique qui persiste à ne pas prendre véritablement en compte les priorités politiques répondant aux besoins de la majorité de la population du canton en matière d'urgence sociale et écologique. Sur la base de l'évolution de l'endettement en 2010, les comptes de 2010 devraient dégager un résultat positif qui dépassera très vraisemblablement CHF 500 mios. Quant à la provision liée à la nouvelle répartition des tâches de la Confédération (part de la RPT de CHF 176 mios relative à l'année 2012 !), il s'agit d'un tour de passe-passe supplémentaire pour réduire les bénéfices. Chaque année depuis cinq ans, l'Etat publie des comptes positifs. Il résorbe ainsi la dette financière. Mais aujourd'hui, c'est le service public, celles et ceux qui le font tourner ainsi que les usagers qui sont dans le rouge !

Le gouvernement se vante de la politique de réduction la dette publique menée ces dernières années, qui passe largement au-dessous des CHF 2 mrd (dette nette au 31 décembre, selon budget 2011, à CHF 1'996 mios). Relevons qu'au budget 2010 la dette prévue au 31 décembre 2010 était CHF 2'656 mios, or elle sera de CHF 2'000 mios au 31 décembre 2010) ! Il s'agit bien d'un remboursement à marche forcée de la dette, véritable non-sens politique. L'endettement des collectivités publiques en Suisse est l'un des plus bas du monde. Actuellement, il équivaut à moins de 50% du Produit intérieur brut. En 1947, année de la création de l'AVS, il atteignait 70%, ce qui n'a pas empêché de mettre sur pied cette assurance sociale. La dette publique n'est pas un fardeau pour les générations suivantes, comme il est dit à tort : les dépenses consenties aujourd'hui, comme les dépenses pour la formation, les voies de communications ou les infrastructures, bénéficieront aussi à nos descendants ! Le remboursement, à marche forcée de cette dette, présente également une sorte "d'effet pervers" pour les contribuables vaudois, dans la mesure où le canton de Vaud est amené à contribuer davantage que d'autres cantons dans le cadre de la RPT du fait même de son classement toujours meilleur à l'indice des ressources.

Le budget d'investissement pour 2011 de CHF 300 millions est stable par rapport à 2010 et toujours aussi maigrelet. Comme l'admet le gouvernement *"lors de l'établissement du budget 2011, la priorité a été donnée au financement des mesures liées aux institutions, justice, sécurité et administration en raison de la mise en œuvre du projet CODEX"* (p.32 de l'EMPD no 2). Des coûts, en fait de fonctionnement, des projets de réforme de la justice, de la chaîne pénale et de la police qui développent leur impact financier en 2011. Pas de quoi se vanter par exemple de mener une véritable politique anti-cyclique d'investissement favorable au maintien de l'emploi !

Le groupe A Gauche toute ! (POP-solidarités) refusera l'entrée en matière sur ce budget et s'y opposera au vote final. Dans la discussion de ce budget, département par département, le groupe AGT présentera une série d'amendements développés ci-dessous.

## **FONCTION PUBLIQUE : TOUT VA BIEN DANS LE MEILLEUR DES MONDES POSSIBLE ?**

Le Président du gouvernement et chef du DFIRE n'a de cesse d'expliquer publiquement que quasiment tout le personnel a été revalorisé par DECFO/SYSREM. Pourquoi dès lors 2'500 recours contre les classifications ? Si tout le monde est gagnant, comme il le prétend, pourquoi le Conseil d'Etat ne veut-il pas d'une commission de réévaluation des fonctions dont il n'aurait alors rien à craindre financièrement ? En fait, le système DECFO/SYSREM, par la nouvelle politique salariale qu'il institue, permet de limiter les salaires de bon nombre de fonctions, voire d'en baisser certains ; il dote l'Etat employeur d'instruments (les règlements DECFO notamment) qui lui permettent de classer les postes ainsi que les salaires de celles et ceux qui les occupent de manière parfaitement arbitraire. Quant aux conditions de travail, force est de constater que, dans tous les départements et dans tous les services, les sous-effectifs sont la règle. D'où la multiplication d'heures supplémentaires, la nécessité de remplacer les collègues absents sans ressources additionnelles et un stress croissant.

## **Un budget gagne-petit et sans envergure face aux défis qui nous attendent !**

En 2010, la crise a impliqué des licenciements dans le secteur privé, mais surtout la pression du chômage a favorisé une précarisation des emplois et des conditions de travail. En 2011, le nombre de personnes licenciées va encore augmenter. La situation matérielle des jeunes, qui ne trouvent pas d'emploi ou qui sont exclus du marché du travail va s'aggraver, après l'entrée en vigueur de la dernière révision de la LACI. Celle des retraités va aussi continuer à se dégrader, dès lors que nombre d'entre eux ont déjà aujourd'hui des difficultés à nouer les deux bouts, vu les hausses de primes maladie, des coûts des transports, des montants des loyers. En octobre 2010, le nombre de chômeurs et chômeuses, inscrits dans le canton de Vaud, s'élève à 17'438 personnes, celui des demandeurs d'emploi atteint 23'796 personnes. En variation annuelle, le nombre de chômeurs et chômeuses de longue durée a explosé (+ 36.9% de celles et ceux sont au chômage de 12 à 24 mois + 32.2% de plus de 24 mois). Pour la catégorie des demandeurs d'emploi, la progression est encore plus forte, soit + 42.5% et + 28.6%. Selon le Rapport trimestriel RI de novembre 2010 du DSAS, en juillet 2010, le nombre de dossiers RI actifs s'élève à 12'616, soit une hausse de 1.8% par rapport à juillet 2009. Ces 12'616 dossiers actifs concernent 21'850 personnes, soit 14'994 adultes et 6'856 enfants mineurs. Un peu plus d'un tiers des bénéficiaires (34%) ont moins de 20 ans.

La crise écologique est aujourd'hui majeure. L'expression "changements climatiques" (il s'agit bien de changements, au pluriel) suggère la répétition de variations climatiques analogues à celles du passé. Or, d'ici la fin du XXIème siècle, en quelques décennies, le climat de la Terre risque de changer autant qu'au cours des 20'000 années écoulées depuis la dernière glaciation. Nous ne sommes sans doute plus très loin d'un point de non-retour, au-delà duquel il ne sera plus possible d'empêcher la fonte à terme des calottes glaciaires formées il y a 65 millions d'années. Pour décrire cette réalité, le terme "basculement" est indiscutablement plus adapté que celui de "changements" ! La vitesse du phénomène est sans précédent et fait peser une menace majeure, car de nombreux écosystèmes ne pourront pas s'adapter. Cela vaut non seulement pour les écosystèmes naturels mais aussi pour certains écosystèmes aménagés par l'être humain. Le flux solaire qui atteint la surface de la Terre équivaut 8 à 10'000 fois la consommation énergétique mondiale. Le potentiel technique des énergies renouvelables – c'est-à-dire la part de ce potentiel théorique utilisable au moyen des technologies connues, indépendamment du coût – représente six à dix-huit fois les besoins mondiaux, selon les estimations. Il est certain que ce potentiel technique pourrait augmenter très rapidement si le développement des renouvelables devenait enfin une priorité absolue des politiques de recherche dans le domaine de l'énergie (ce qu'il n'est toujours pas actuellement). La transition aux renouvelables pose assurément une foule de problèmes techniques complexes, mais il n'y a pas de raison de les croire insurmontables. Les principaux obstacles sont politiques. D'abord, sauf exceptions, les énergies renouvelables restent plus chères que les énergies fossiles. Ensuite, passer aux renouvelables n'est pas la même chose que de changer de carburant à la pompe : il faut changer de système énergétique. Cela requiert d'énormes investissements et ceux-ci, au début de la transition, seront forcément consommateurs d'énergies fossiles, donc générateurs de gaz à effet de serre supplémentaires ; ces émissions supplémentaires doivent être compensées, et c'est pourquoi, dans l'immédiat, la réduction de la consommation finale d'énergie constitue la condition sine qua non d'un passage aux renouvelables qui, une fois opéré, ouvrira de nouveaux horizons.

**Il est en conséquence nécessaire, forcément très modestement à l'échelle budgétaire d'un canton, de faire des choix liés à ces urgences sociales et écologiques.**

D'abord, promouvoir des économies d'énergie, notamment par l'isolation thermique du parc immobilier public et privé, ainsi que le remplacement progressif des énergies fossiles par des sources d'énergie "propres", notamment le solaire.

- *La minorité dépose un amendement au DSE 113 Service de l'environnement et de l'énergie poste rubrique 3667 (+ CHF 1 mio) pour augmenter l'enveloppe budgétaire pour des projets d'énergies renouvelables et inciter ainsi à leur développement.*

En matière de prise en charge, par l'Etat employeur, de ses responsabilités pour fournir des places dans des garderies aux enfants de ses employé-e-s, la suppression du montant disponible pour les locations de places dans les autres garderies du canton prévue au budget 2011 au Service du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) est un signal politique inadmissible.

- *La minorité dépose un amendement au DSE 131 BEFH rubrique 31 61 (+ CHF 175'000) pour garantir au moins ce montant minimum disponible destiné à la location de ces places de garderies pour le personnel de l'Etat.*

La promotion de transports publics – trains, métros, bus, trams – bon marché ou gratuits comme alternative à l'étouffement des villes et des campagnes par la voiture individuelle et le système des transports routiers. L'augmentation des tarifs Mobilis ainsi que les restrictions de validité de l'abonnement senior avant 9h du matin vont dans le sens opposé, d'où l'amendement:

- *La minorité dépose un amendement au DINF 66 Service de la mobilité rubrique 3657 3 (+ CHF 1 mio).*

Le budget 2011 prévoit une augmentation de postes équivalents temps-plein (ETP) de 57.38 pour le personnel enseignant. Rien d'autre qu'un ajustement à l'évolution démographique !

- Dans l'enseignement primaire, le taux d'encadrement reste notoirement insuffisant, notamment par rapport aux appuis enseignants promis. *La minorité dépose un amendement au DFJC 222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement (+ CHF 2 mios).*
- Pour tenter, autant que faire ce peut, de pallier aux conséquences désastreuses de l'acceptation de la dernière révision de la LACI, pour les comédiens-ennes et danseurs-euses (statut d'intermittent-e), *la minorité dépose deux amendements au DFJC 27 Service des affaires culturelles 3801 3 et 4 visant à augmenter de 25% les montants alloués au fond cantonal d'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle ainsi qu'au fond cantonal de la danse, soit + CHF 175'000 et + CHF 83'000.*
- Pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de jours des enfants et pour aider à l'harmonisation sur le plan cantonal, *la minorité dépose un amendement au DFJC 281 Protection de la jeunesse rubrique 3655 3.1 Fondation accueil de jour (+ CHF 5 mios).* Il s'agit de garantir la part cantonale en plein régime, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !
- Pour faciliter l'accès aux bourses, modifier leurs barèmes et pour une augmenter leurs montant , *la minorité dépose un amendement au DFJC 29 rubrique 3662 (+ CHF 1 mio).*

Au DINT 306 rubrique 31858 , la minorité propose des économies ! Soit la suppression de l'enveloppe budgétaire destinée à couvrir les frais de détention liés aux mesures de contraintes ainsi que les frais médicaux y relatifs, une forme d'internement administratif qui viole les droits humains fondamentaux (- CHF 1'150'000).

Par contre, afin d'augmenter les moyens modestes mis en œuvre par le canton pour l'intégration, la prévention du racisme, l'accueil des étrangers (soit près d'un quart de la population),

- *la minorité dépose un amendement au DINT 306 rubrique 3655 14 à 16 (+ CHF 100'000).*

Au DSAS 4221 rubrique 3665 , la minorité considère qu'il est indispensable d'élargir les conditions d'octroi aux subsides cantonaux, vu les hausses de primes des caisses maladie annoncées en particulier pour les jeunes, voir d'en augmenter le montant, soit (+ CHF 20 mios).

Au DEC, parce que des moyens supplémentaires doivent être dégagés, également sur le plan cantonal, pour mener une politique de formation et de réinsertion professionnelle pour les chômeurs et chômeuses,

- *la minorité dépose un amendement au DEC 52 Service de l'emploi rubrique 3658 (+CHF 500'000).*

Tout en étant tout à fait consciente qu'il serait primordial et prioritaire de mettre ne place une véritable politique publique de construction de logements accessibles à la majorité de la population, il paraît néanmoins utile d'augmenter les montants à disposition pour l'aide individuelle au logement pour avoir, si possible, un effet incitatif sur les communes.

- *la minorité dépose un amendement au DEC 59 SELT rubrique 3655 3 (+ CHF 500'000).*

**La minorité de la Commission (A Gauche toute ! POP – solidaritéS) vous demande de rejeter le projet de budget de fonctionnement 2011 comme le budget d'investissement 2011.**

Lausanne, le 22 novembre 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *J.-M. Dolivo*